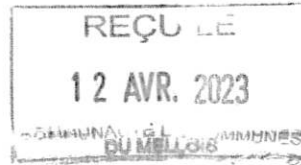




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Centre National de la Propriété Forestière
Nouvelle-Aquitaine

M. Fabrice MICHELET
CC Mellois en Poitou
Les arcades
2 place de Strasbourg
79500 MELLE

Vos réf. : KV/CG

Nos réf. : FB/MM/117

Affaire suivie par : Manuel Mirlyaz

Objet : Avis sur le projet de révision allégée n°1 et modification n°4
du PLU de Saint Romans lès Melle

Smарves, le 03/04/23

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 16 mars 2023 portant sur 2 procédures conjointes du PLU de Saint Romans lès Melle et nous vous en remercions, conformément à l'article L153-4 du code de l'Urbanisme.

Vous trouverez notre avis sur ce document.

Sur la forme

Nous n'avons pas de remarque à formuler

Sur le fond :

Nous n'avons pas de remarque à formuler, la révision allégée n°1 et la modification n°4 du PLU ne porte pas sur des enjeux liés à la forêt privée.

Au constat de ces observations, **nous émettons un avis favorable** à la révision allégée n°1 et la modification n°4 du PLU de Saint Romans lès Melle, tel que transmis ce jour.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de sentiments respectueux.

La Directrice adjointe,
Fabienne BENEST